



Le 2 septembre 2022

Chers parents, tuteurs, tutrices,

En prévision de la rentrée, nous aimerions vous signaler quelques-unes de nos politiques, qui visent à continuer de faire de notre école un lieu inclusif, sécuritaire et bienveillant.

Objets de la maison

Pour des raisons **d'équité** et afin d'éviter les pertes, les disputes et les larmes, nous vous remercions de veiller à ce que votre enfant arrive à l'école avec **uniquement** en sa possession l'essentiel pour apprendre : un sac, une boîte à dîner, une paire de chaussures de sport pour l'intérieur et une bouteille d'eau réutilisable.

Tout autre objet provenant de la maison (p.ex., cartes Pokémon, jouets, jeux, etc.), ne sera pas autorisé, sauf sur permission spéciale provenant de l'école ou de l'enseignant. e, pour un « montre et raconte » ou une journée thématique, par exemple.

Les autres fournitures scolaires de base (p.ex., les crayons, les gommes à effacer, les ciseaux) seront fournies par l'école.

Appareils électroniques

L'utilisation d'appareils électroniques personnels (téléphones portables, tablettes, montres intelligentes) est strictement interdite à l'école.

Les élèves qui viendront à l'école avec un téléphone portable devront le garder dans leur sac en tout temps lors de la journée scolaire. L'école n'est pas non plus responsable pour les appareils volés ou perdus.

Finalement, afin d'assurer le **bien-être et la cybersécurité** de tous nos élèves, nous déconseillons aussi fortement l'utilisation non supervisée des appareils électroniques lors des trajets en autobus avant et après l'école.

Ci-dessous, voici quelques sources à consulter au besoin.

[Fiche de renseignements : Cyberintimidation \(securitepublique.gc.ca\)](https://securitepublique.gc.ca/fr/la-cyberintimidation)

[Fiche de renseignements : Cyberintimidation](#)

Contexte. Qu'est-ce que la cyberintimidation et en quoi diffère-t-elle de l'intimidation traditionnelle? La cyberintimidation a été définie comme un « préjudice délibéré et répété infligé par l'entremise d'ordinateurs, de téléphones cellulaires et d'autres appareils électroniques » [Traduction] (Hinduja et Patchin, 2015 ; Patchin, 2014).

[ParentsCyberAvertis.ca](https://parents cyberavertis.ca)



[ParentsCyberAvertis.ca](https://parents cyberavertis.ca)

ParentsCyberAvertis.ca est un site administré par le Centre canadien de protection de l'enfance dans le but d'aider parents et gardiens d'enfants à protéger leurs enfants sur Internet et à réduire les risques de violence à leur endroit. Les informations obtenues par Cyberaide.ca permettent de créer des contenus actuels et adaptés au stade de développement des jeunes internautes.

parents cyberavertis.ca

Nous vous remercions de votre collaboration,

Auriane Sokoloski

Direction

École élémentaire Charles-Sauriol

